

AVENANT N°1 A L'ACCORD COLLECTIF

Instituant un Régime de Prévoyance Complémentaire

« INCAPACITE, INVALIDITE, DECES »

Document remis à chaque salarié concerné, présent à l'effectif au jour de la mise en place des garanties collectives couvrant les risques décès, incapacité, invalidité, puis aux nouveaux embauchés

Préambule :

En vertu de l'accord collectif sur la prévoyance signé le 01/10/2005 et suite à la fusion des régimes de retraite complémentaire AGIRC ARRCO et au décret du 30 juillet 2021, les libellés de catégories doivent désormais faire référence à l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 17 novembre 2017, Elycoop, représenté par Jimmy Mercante a convenu des modifications nécessaires pour assurer cette conformité.

Article 1 - Mise en conformité des catégories objectives :

Il est convenu que, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les catégories objectives des salariés couvertes par le présent accord seront modifiées comme suit :

Statut	Ancien Libellé	Nouveau Libellé
ETAM (Employé Technicien Agent de Maîtrise)	Salarié ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la CCN des cadres du 14 mars 1947	Salarié ne relevant pas des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI relatif à la prévoyance du 17 novembre 2017
CADRE	Salarié relevant des articles 4 et 4 bis de la CCN de 1947	Salarié relevant des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI prévoyance du 17 novembre 2017

Ces modifications ont pour objectif de garantir une couverture de prévoyance adaptée aux différents profils de salariés et de respecter la nouvelle réglementation applicable.

Article 2 - Prise d'effet :

Le présent avenant prendra effet à compter du 01 janvier 2025 et les dispositions de cet avenant se substitueront à celles prévues dans l'accord collectif initial.

Article 3 - Dispositions diverses :

Les autres dispositions de l'accord collectif sur la prévoyance, qui ne sont pas modifiées par cet avenant, demeurent inchangées et continuent à produire leurs effets.

Le présent avenant peut être modifié ou révisé en cas de changement de la législation applicable ou d'un nouvel accord collectif entre les parties.

Fait à **Villeurbanne**, le 31 décembre 2024

Pour la société ELYCOOP

Monsieur MERCANTE Jimmy

Directeur Général

Elycoop
Pôle Pixel Bât. B
26, rue Emile Decorps
69100 Villeurbanne
04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr
Siret 429 851 637 00034

